



**UTILISATION DES INSTALLATIONS
PAR DES GROUPES COMMUNAUTAIRES**

**AVIS D'ANNULATION DU PERMIS-
DEUXIÈME INFRACTION**

Organisme/Groupe: _____

Personne responsable: _____

Date d'infraction: _____

École: _____

Madame/Monsieur,

Le Conseil confère à la direction des pouvoirs discrétionnaires quant à la mise en œuvre de la politique F-002 et des règlements relatifs à l'utilisation des installations et des terrains scolaires par des groupes ou organismes communautaires. Cette responsabilité comprend le droit de refuser ou de révoquer un permis à tout groupe ou organisme qui fait preuve d'intolérance ou qui ne respecte pas les politiques du Conseil ou le Code de vie de l'école.

Les détenteurs de permis assument l'entière responsabilité de la conduite et de la supervision des personnes admises dans les locaux et sur le terrain de l'école pendant l'utilisation des installations scolaires. Si un groupe ou organisme abuse ses privilèges, les installations ou l'équipement de l'école, ne conforme pas aux règlements, ou cause des problèmes, son permis est révoqué.

Conséquemment, pour la/les raisons qui suivent, **votre permis d'utilisation est annulé**. La direction se réserve aussi le droit de refuser toute autre demande pour les installations scolaires par votre organisme/groupe, à l'avenir.

Raison détaillée pour l'annulation: _____

_____.

Vous êtes tenus de remettre votre clé d'accès à l'école, et de rembourser, s'il y a lieu, des dommages encourus lors de l'utilisation des installations scolaires.

Sans préjudice,

Signature de la direction

Date

*Signature de la personne responsable
du groupe communautaire*

Date

CC: Patrick Cantin, Chef des services d'installations
Chantal Breault, Coordinatrice des services de liaison